

1 - DOMAINE DE COMPÉTENCE

Arbitrer des parties de simples et de doubles à tous les niveaux,

2 - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- . Etre licencié (Compétition) à la F.F.T.T.
- . Le candidat ne peut présenter l'U.V. qu'une seule fois par saison sportive

3 - SESSION DE FORMATION

- * Responsable : CREF arbitrage
- * Intervenant : formateur AR/JA1
- * Caractère : Obligatoire
- * Contenu : connaissance et analyse des règles de jeu programme et modalités définis par la branche arbitrage de l'IFEF
- * Durée : 8 heures
- * Modalité : selon deux possibilités:
 - Présentiel : dans une salle de formation
 - Hybride: visioconférence (en 3 sessions de 2 heures, espacées) et en salle avant UV2 (2h)

4 - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- * **U.V. 1 :**

Forme : questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)
30 questions - Chaque question est notée sur 1 point
→ **En présentiel, et consultation du règlement non autorisée**

Durée : 35 minutes Formation présentielle: UV1 en fin de stage
Formation hybride: UV1 en fin de journée de l'UV2

Admissibilité : note ≥ 24 admissible AR
moins de 24 points le candidat recoit une "attestation d'initiation en arbitrage"

- * **U.V. 2 :**

Forme : mise en situation pratique validée par le responsable de la CREF arbitrage

Validation : note selon le barème de la fiche de supervision

5 - ADMISSION :

Diplôme fédéral d'arbitre régional après validation successive des U.V 1 et U.V. 2

Diplôme fédéral d'arbitre technique après validation de l'U.V 1 seule: ouvert aux candidats à un grade de technicien EF, ne permet pas d'arbitrer

6 - FORMATION CONTINUE :

- * Fréquence : tous les 3 ans